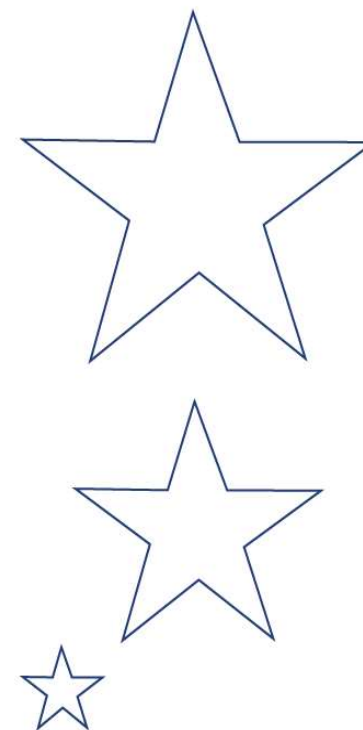


Concertation régionale pour les fonds européens 2021-27

Ateliers de travail FSE+

21 septembre 2020

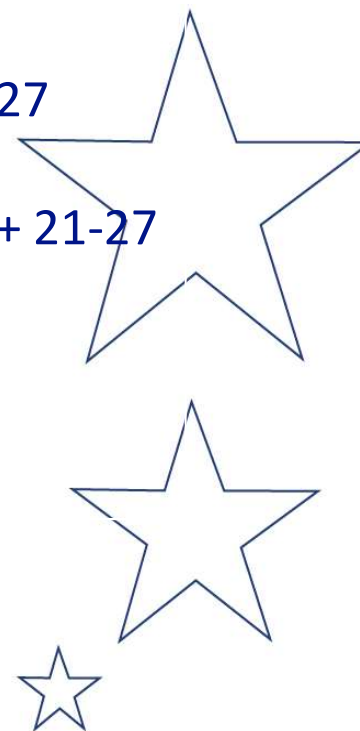


L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

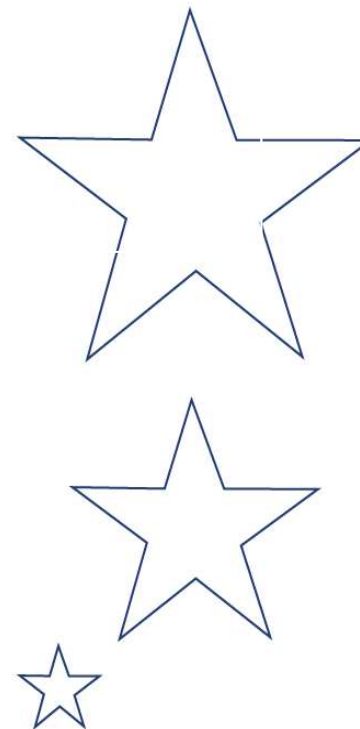


Déroulé

1. Point d'actualités sur les négociations
2. Méthodologie régionale pour la programmation 21-27
3. Présentation du cadre stratégique du PO FEDER-FSE+ 21-27
4. Echanges



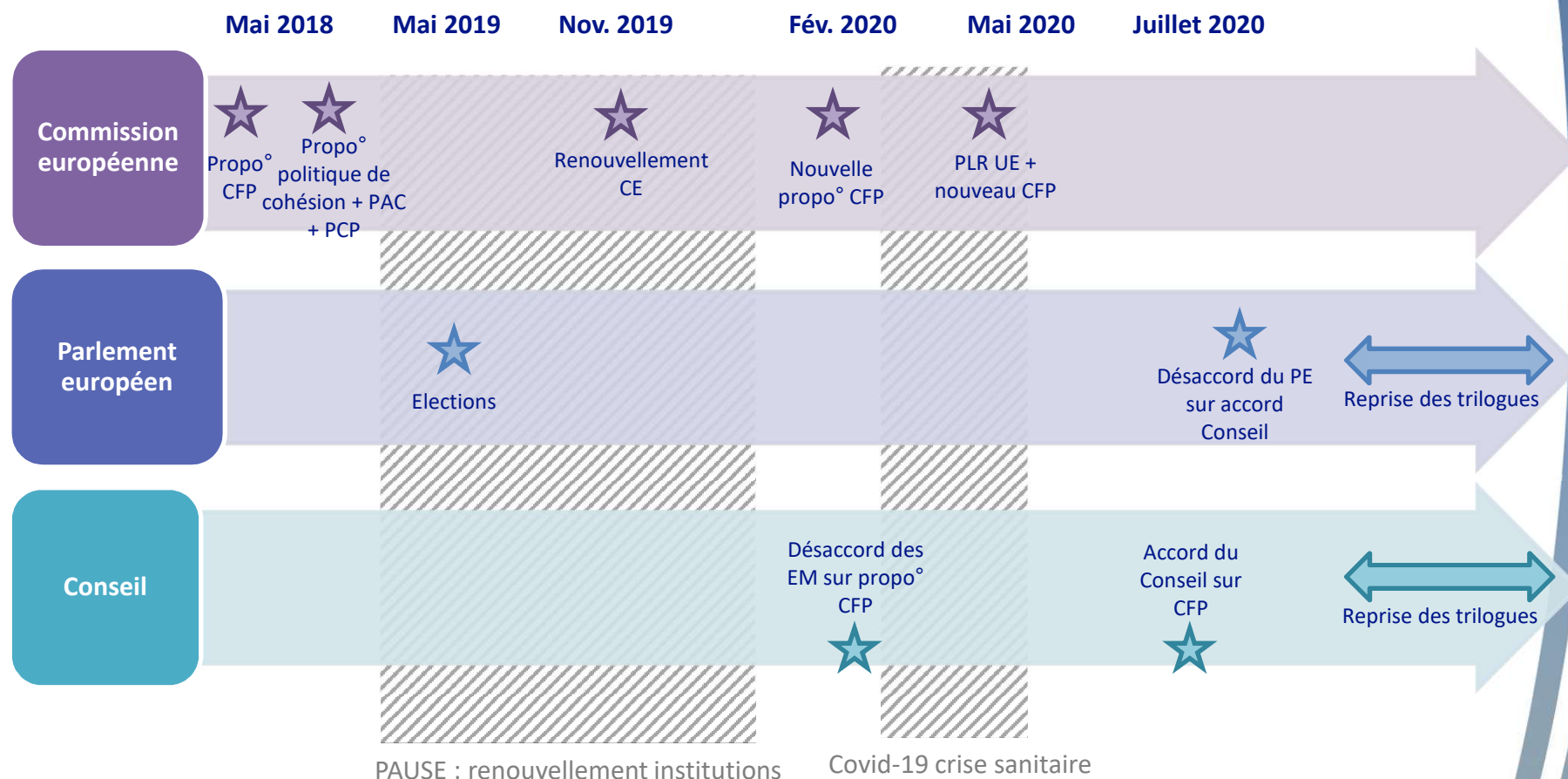
1. Point d'actualités sur les négociations



3

Contexte communautaire

Rappel depuis mai 2018



L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

)) Contexte communautaire

Nouveau contexte : impact Covid-19

Plan de relance

Budget :

- renforcé (exemple : FEADER + 7,5Mds€)
- Fonds Next Generation EU : 750Mds€ (lien avec plan relance national)
- Initiative REACT-EU : abondement politique de cohésion 47,5Mds€

➤ Priorités :

- ✓ Soutien à l'économie réelle, relocalisation investissements productifs, circuits courts
 - ✓ Santé (infrastructures, équipements, service)
 - ✓ Accélération transitions écologique et numérique
- => Green deal (dont fonds de transition juste 17,5Mds€)



Stratégie de la ferme à l'assiette



Stratégie biodiversité



L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

)) REACT UE

Plan de relance européen dont REACT UE est le volet mis en œuvre dans les programmes européens de la politique de cohésion :

- Axe spécifique dans le Programme opérationnel (PO) régional FEDER-FSE 2014-2020 pour des opérations, *relevant du nouvel objectif thématique “Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l’économie”, qui complète les objectifs thématiques énoncés à l’article 9 »*
- pas de clé de répartition actée entre Régions (échelle : plusieurs dizaines de millions d’euros)
- À mettre en œuvre avant fin 2023 (dépenses payées)

ATTENTION, PROJET DE REGLEMENT A CE STADE

)) REACT UE

Typologies des actions prévues par le projet de règlement pour le FEDER et le FSE dans le cadre de REACT EU :

FEDER : « En ce qui concerne le FEDER, les ressources supplémentaires sont principalement utilisées pour soutenir l'investissement dans des produits et des services destinés aux services de santé, pour apporter une aide sous la forme d'un soutien au fonds de roulement ou à l'investissement en faveur des PME, pour encourager les investissements qui contribuent à la transition vers une économie numérique et verte ainsi que les investissements dans des infrastructures fournissant des services de base aux citoyens et favoriser les mesures économiques en faveur des régions les plus dépendantes des secteurs les plus touchés par la crise. »

FSE : « En ce qui concerne le FSE, les ressources supplémentaires sont avant tout utilisées pour préserver l'emploi, y compris par des dispositifs de chômage partiel et le soutien aux travailleurs indépendants, même si ce soutien n'est pas associé à des mesures actives sur le marché de l'emploi, sauf si ces dernières sont imposées par le droit national. Les ressources supplémentaires soutiennent également la création d'emplois, notamment pour les personnes en situation de vulnérabilité, les mesures en faveur de l'emploi des jeunes, de l'éducation et de la formation, du développement des compétences, notamment en vue de favoriser les transitions écologique et numérique, et l'amélioration de l'accès aux services sociaux d'intérêt général, y compris pour les enfants. »

7

)) FTJ

Fonds de transition juste : accompagner la transition d'un territoire vers la décarbonation

- Volet de 400 M€ pour la France avec contreparties FEDER/FSE+ obligatoires (?) et environ 27 à 36 M€ estimés pour les Pays de la Loire. Mise en œuvre jusqu'en 2029.
- Volet de 600 M€ (relance) pour la France sans contreparties FEDER/FSE+ obligatoires, répartis en fonction des projets identifiés. Mise en œuvre jusqu'en 2027
- Réservés à certains territoires : Loire Atlantique (autour centrale de Cordemais et raffinerie de Donges en particulier) pourrait être concernée
- Liste de projets à inscrire dans un projet territorial de décarbonation intégré au PO 21-27.
- 1^{ères} pistes : pacte Cordemais, PPI du GPM, investissements de décarbonation des principaux émetteurs industriels...

)) Contexte national

Accord de partenariat / PSN (FEAGA + FEADER) / PON FEAMP

Accord de partenariat (FEDER, FSE +, FEAMP)

- Version 1 en mai 2020
- Objectif : Envoi version définitive fin septembre / début octobre 2020 (décalage possible)

Plan stratégique national (PSN) : 2 années de transition annoncées

- Diagnostic envoyé à la CE
- Concertation et construction stratégie d'intervention de juin à octobre 2020
- PSN version 1 en janvier 2021 et version définitive en mars-avril 2021

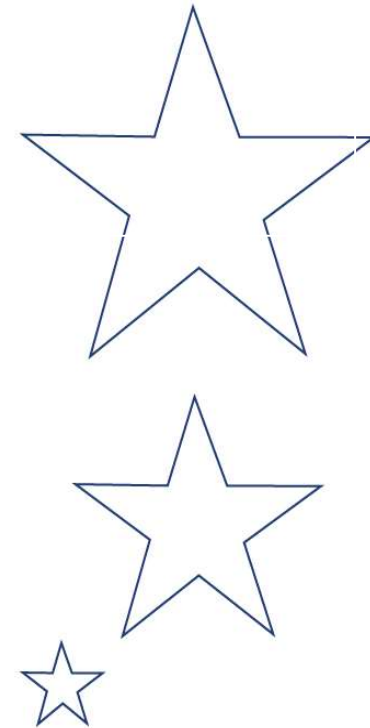
PON FEAMP

- Version 1 en novembre 2020
- Envoi version définitive en janvier 2021

France relance, futur CPER 21-27....

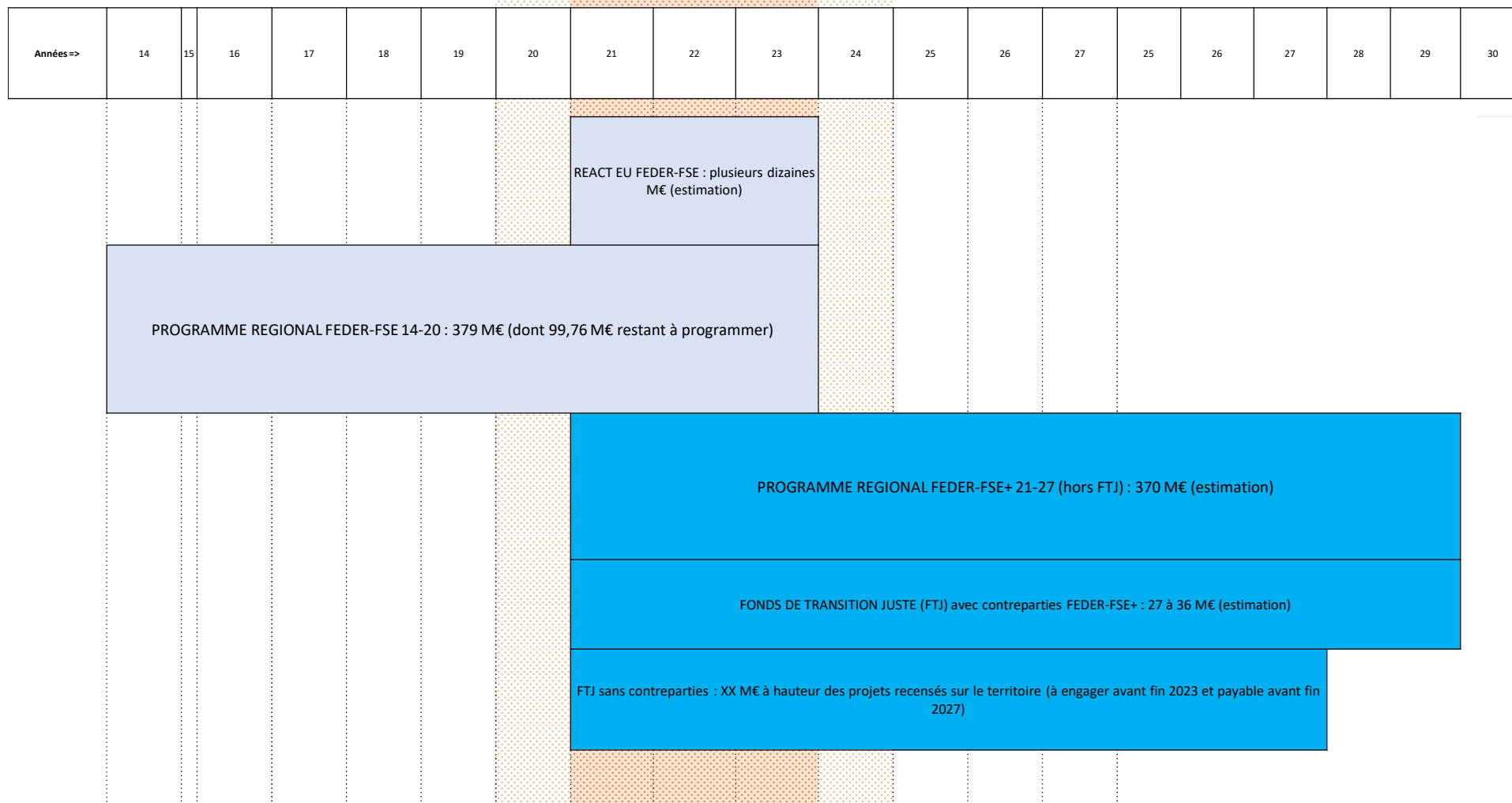
L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

2. Méthodologie régionale pour la programmation 21-27



10

En résumé FEDER-FSE+



Légende

	Rattaché à 14-20
	Rattaché à 21-27

» Méthodologie régionale

« Les fonds européens doivent irriguer le territoire régional pour soutenir le développement économique, la transition vers une économie verte et numérique, résiliente face aux enjeux à venir ! Il faut que la concertation régionale puisse faire converger toutes les initiatives et synergies au service du développement des territoires »

Christelle MORANÇAIS
Présidente du Conseil régional

)) Méthodologie régionale

Les grands principes

- Articuler au mieux les exercices nationaux et locaux
- Equilibre entre une approche plurifonds (diagnostic et vision d'ensemble globale et articulation des calendriers spécifiques de chaque fonds)
- Tenir compte des autres exercices stratégiques locaux (Ma Région 2050, SRADDET, futur CPER...)



Travaux régionaux

PO FEDER-FSE+

- Un questionnaire de concertation du partenariat dès janvier 2019
- Un séminaire plurifonds organisé en novembre 2019 pour partager le diagnostic territorial avec le partenariat
- Ateliers de travail internes de janvier à juin 2020
- Rédaction version 1 en cours
- Concertation septembre-octobre 2020 (ateliers + consultation en ligne)
- Echanges sur les lignes de partage FSE+ entre PO régional et PON à partir d'octobre 2020

Contribution au PSN (FEAGA + FEADER)

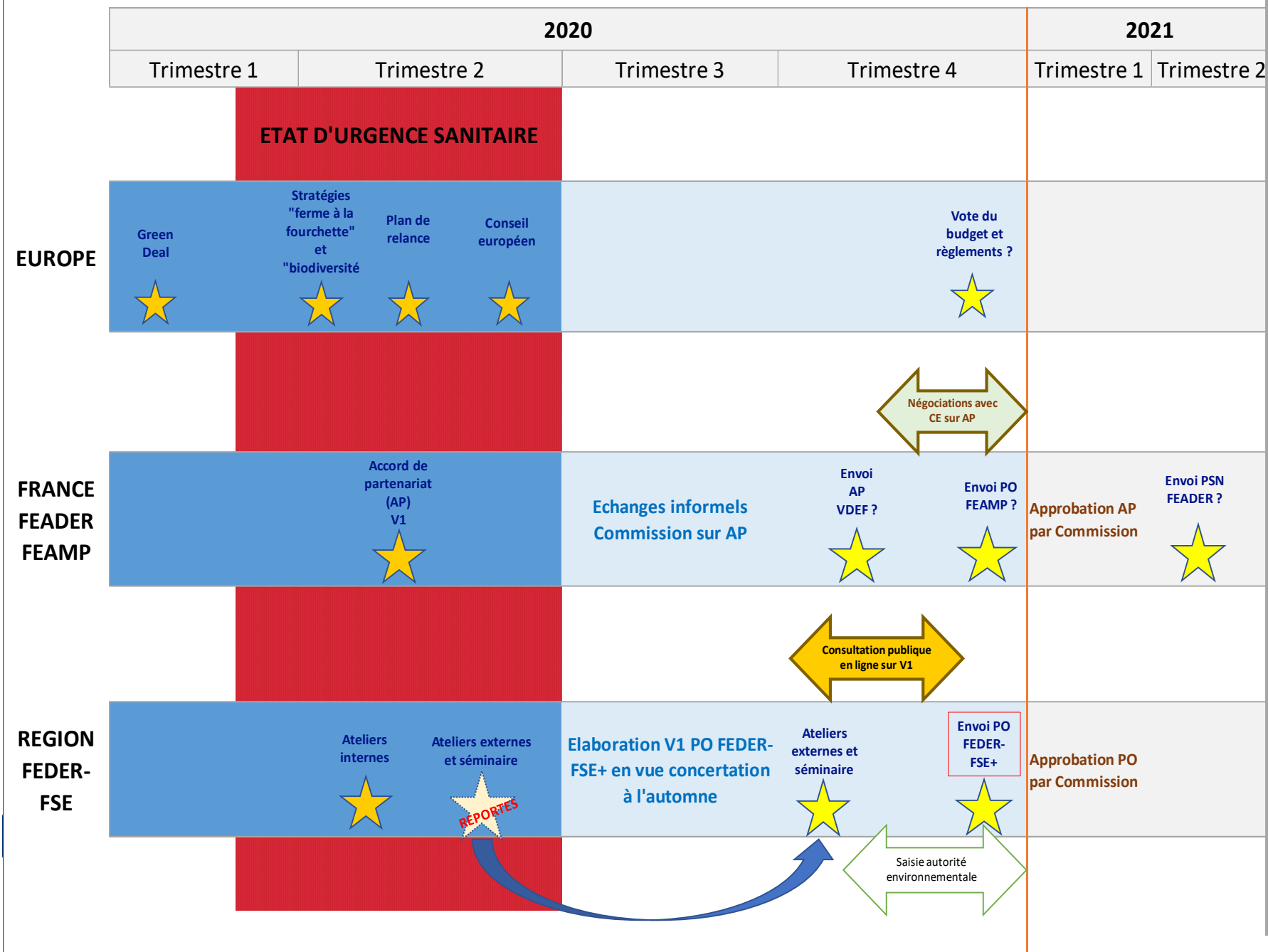
- Concertation et construction stratégie d'intervention de juin à octobre 2020

PON FEAMP

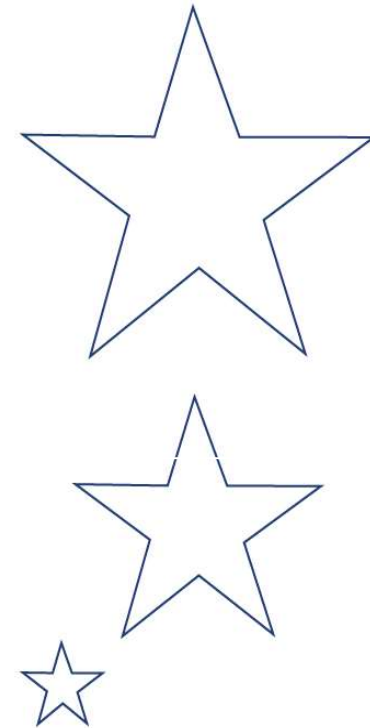
- Point d'avancement avec les acteurs en septembre 2020 (IRSP)



Retroplanning actualisé suite crise COVID pour élaboration des programmes 2021-2027



3. Présentation du cadre stratégique du PON FSE+ 21-27 et du PO régional FEDER-FSE+ 21-27



16

)) Programme régional FEDER-FSE+

Les premières orientations

- Concentration sur quatre axes d'intervention : 3 axes FEDER et 1 axe FSE+ (hors assistance technique)
- Une enveloppe FEDER maintenue, une baisse du FSE+ de 12%
- Un investissement renforcé sur l'objectif politique (OP) 2 - Une Europe plus verte (41% du FEDER)
- Un soutien fort aux territoires
- Une ouverture du FEDER vers les territoires ruraux

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE



Programme régional FEDER-FSE+

302,67M€ de FEDER et 67,50M€ de FSE+ (hypothèse ANCT – base Accord du Conseil – juillet 2020)

<p>Axe 1 Une région plus intelligente</p> <p>***</p> <p>OP 1 FEDER</p>	<p>OS 1.1 R&D OS 1.2 Usages numériques OS 1.3 Compétitivité des PME OS 1.4 Création d'entreprises</p>	<p>45% du FEDER hors AT</p>	<p>Axe 3 Une région plus sociale</p> <p>***</p> <p>OP 4 FSE+</p>	<p>OS 4.1 Création / reprise d'entreprise OS 4.5 Orientation tout au long de la vie OS 4.6 Développement des compétences OS 4.7 Inclusion OS 4.9 Santé</p>	<p>100% du FSE+ hors AT</p>
<p>Axe 2 Une région plus verte</p> <p>***</p> <p>OP 2 FEDER</p>	<p>OS 2.1 efficacité énergétique OS 2.2 énergies renouvelables OS 2.3 réseaux intelligents OS 2.4 prévention des risques OS 2.5 gestion de l'eau OS 2.6 économie circulaire OS 2.7 biodiversité OS 2.8 mobilité durable</p>	<p>41,3% du FEDER hors AT</p>	<p>Axe 4 Une région plus proche du citoyen</p> <p>***</p> <p>OP 5 FEDER</p>	<p>OS 5.1 le développement territorial urbain OS 5.2 le développement territorial rural</p>	<p>13,7% du FEDER hors AT</p>

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

Programme régional FEDER-FSE+

302,67M€ de FEDER et 67,50M€ de FSE+ (hypothèse ANCT – base Accord du C – juillet 2020)

<p>Axe 1 Une région plus intelligente</p> <p>***</p> <p>OP 1 FEDER</p>	<p>OS 1.1 R&D OS 1.2 Usages numériques OS 1.3 Compétitivité des PME OS 1.4 Création d'entreprises</p>	<p>45% du FEDER hors AT</p>	<p>Axe 3 Une région plus sociale</p> <p>***</p> <p>OP 4 FSE+</p>	<p>OS 4.1 Création / reprise d'entreprise OS 4.5 Orientation tout au long de la vie OS 4.6 Développement des compétences OS 4.7 Inclusion OS 4.9 Santé</p>	<p>100% du FSE+ hors AT</p>
<p>Axe 2 Une région plus verte</p> <p>***</p> <p>OP 2 FEDER</p>	<p>OS 2.1 efficacité énergétique OS 2.2 énergies renouvelables OS 2.3 réseaux intelligents OS 2.4 prévention des risques OS 2.5 gestion de l'eau OS 2.6 économie circulaire OS 2.7 biodiversité OS 2.8 mobilité durable</p>	<p>41,3% du FEDER hors AT</p>	<p>Axe 4 Une région plus proche du citoyen</p> <p>***</p> <p>OP 5 FEDER</p>	<p>OS 5.1 le développement territorial urbain OS 5.2 le développement territorial rural</p>	<p>13,7% du FEDER hors AT</p>

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

Préparation du programme opérationnel FSE+



Présentation du cadre stratégique (maquette V2)

Objectifs

- Décloisonner les interventions et faciliter les projets pluridimensionnels en
 - *regroupant les priorités et en limitant le découpage par OS (article 4)*;
 - *Limitant le découpage infra axe (OS actuels)*

Contraintes

Tenir compte des priorités imposées : priorité jeunes notamment

Plan encore large : les priorités doivent être affinées

Ce projet doit encore être validé et tenir compte des questions de lignes de partage

Architecture

- Les axes prioritaires deviennent des « priorités »
- Les Priorités d'investissement deviennent des objectifs spécifiques tels que fixés par l'article 4 du projet de règlement FSE+



1. Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail : *Cette priorité a vocation à réunir les actions en faveur de l'emploi et de l'inclusion des axes 1 et 3 actuels : il s'agit de décloisonner les interventions des acteurs*



2. Renforcer le système éducatif, la réussite scolaire et universitaire : *Priorité centrée sur l'action en milieu éducatif, visant tant à renforcer les compétences des professeurs qu'à favoriser la réussite éducative des élèves et des étudiants*



3. Développer l'accès à l'emploi des jeunes: *Priorité qui prend le relais de l'IEJ, sur l'ensemble du territoire, concerne l'accompagnement vers l'emploi et notamment le soutien à l'apprentissage et à l'alternance. Priorité spécifique rendue obligatoire par le règlement.*



4. Améliorer les compétences des salariés et les conditions de travail: *Priorité qui regroupe deux grands types d'intervention : le renforcement des compétences (formation, anticipation des mutations) et la qualité de vie au travail dont l'égalité professionnelle*



5. Innovation sociale: *Priorité dédiée à l'émergence d'expérimentations*

)) Priorité 1 / Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables / ou des exclus

Objectif spécifique 7 : favoriser l'inclusion active afin de promouvoir l'égalité des chances et la participation active, et améliorer l'aptitude à occuper un emploi

- a. Actions visant à permettre l'accompagnement renforcé vers l'emploi des personnes en recherche d'emploi
- b. Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive
- c. Actions visant à soutenir le développement de l'insertion par l'activité économique
- d. Actions favorisant l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap et des personnes souffrant d'une maladie de longue durée

Objectif spécifique 10 : Promouvoir l'intégration sociale des personnes exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale, y compris les plus démunis et les enfants

- a. Actions visant à lutter contre la pauvreté et favoriser l'inclusion sociale des individus
- b. Actions visant à soutenir l'accès au logement
- c. Protection de l'enfance

Objectif spécifique 1 : Améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale

- a. Actions visant au renforcement de l'économie sociale et solidaire via les actions d'appui au réseau national
- b. Appui à la structuration des associations, notamment dans la capacité à monter des projets européens
- c. Dispositifs locaux d'accompagnement.



Priorité 2 / Renforcer le système éducatif et favoriser la réussite scolaire et universitaire

Objectif spécifique 5 : promouvoir l'égalité d'accès et la participation aboutie à une éducation ou formation inclusive et de qualité, en particulier pour les groupes défavorisés, de l'éducation et l'accueil des jeunes enfants à l'éducation et la formation des adultes en passant par l'enseignement général et l'enseignement et la formation professionnels et par l'enseignement supérieur, et faciliter la mobilité à des fins d'apprentissage pour tous

a. Actions de renforcement des capacités des équipes éducatives

b. Actions visant à soutenir la réussite des élèves et des étudiants

Priorité 3 / Renforcer l'employabilité des jeunes et favoriser leur accès à l'emploi

Objectif spécifique 1 : améliorer l'accès à l'emploi de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes et des chômeurs de longue durée, et des personnes inactives, promouvoir l'emploi indépendant et l'économie sociale

a. Actions visant à favoriser l'insertion des jeunes, y compris des mineurs, sur le marché de l'emploi

b. Actions visant à renforcer l'alternance

» Priorité 4 / Appuyer les entreprises dans l'anticipation et la gestion des mutations économiques, développer les compétences des salariés et la qualité de vie au travail et l'égalité professionnelle

Objectif spécifique 6 : promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de perfectionnement professionnel et de requalification flexibles pour tous en tenant compte des compétences numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle

a. Actions visant à accompagner les mutations économiques, notamment liées aux transitions écologique et numérique et la formation continue des actifs occupés

Objectif spécifique 3 : promouvoir la participation des femmes au marché du travail, un meilleur équilibre entre travail et vie privée, y compris l'accès à des services de garde d'enfants, un environnement de travail sain, bien adapté et équipé contre les risques pour la santé, l'adaptation des travailleurs, des entreprises et des chefs d'entreprise au changement et au vieillissement actif et en bonne santé

a. Actions visant à l'égalité professionnelle et entreprise inclusive

b. Actions visant à améliorer la qualité de vie au travail

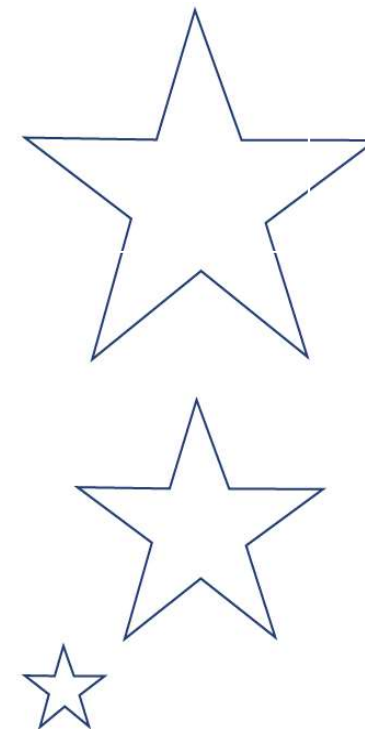
Priorité 5 / Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants

Possibilités d'actions sur l'ensemble des OS inscrits dans le programme.

a. Actions en faveur de l'innovation sociale

b. Actions d'extension d'approche innovatrices expérimentées à petites échelles

4. Echanges



Merci de votre participation !

28

L'EUROPE S'ENGAGE EN PAYS DE LA LOIRE

